

Litige après cession d'entreprise

Par cousseau, le 08/12/2008 à 11:18

à 58 ans j'ai cédé mon entreprse plomberie chauffage à un repreneur,ce jour un client m'envoie une mise en demeure de réparer une installation réalisée en 2006, parce que mon sucesseur qui a tout repris (local,véhicules,outillage,personnel et fond de commerce,adresse et n°de téléphone) a envoyé un technicien en mai 2008 qui lui dit que l'installation n'a pas été réalisée dans les règles de l'art. question : quelle est ma responsabilité 2 ans 1/2 après ? merci de votre réponse